



ANNEXE III

HYGIENE - ACCIDENT

Hygiène et confort :

- **Le port de pantoufles** est obligatoire dans les locaux du P'tit Matou, ceci pour des questions d'hygiène (accès aux WC ...). Les enfants peuvent laisser leurs pantoufles, marquées de leur nom, au vestiaire.
- **Les mains** : les enfants se lavent les mains avant et après le repas.
- **Les dents** : les enfants se brossent les dents après le repas. Ils apporteront leur brosse à dents et leur dentifrice, marqués de leur nom, au P'tit Matou en début d'année scolaire; ils feront de même au mois de janvier.

Procédure en cas d'accident :

- **En cas d'accident mineur** : l'éducatrice présente donne les premiers secours et informe les parents.
- **En cas d'accident nécessitant un avis médical** : l'éducatrice présente prend contact avec le médecin de garde, qui décidera de la conduite à tenir. L'éducatrice présente en informera au plus vite les parents.
- **En cas d'accident grave** : l'éducatrice présente appelle le 144. Les parents seront avertis immédiatement.

Procédure en cas de maladie :

- **En cas de maladie (fièvre, vomissements, etc.) en cours de journée** : l'éducatrice présente informe les parents. Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.
- **Il incombe aux parents de prévenir l'enseignant(e) de leur enfant.**

Pour information :

La Croix-Rouge offre un service de garde d'enfants malades à domicile, tél. 032 886 88 65. Une personne formée se présentera chez vous 30 min après votre appel.

Il est impératif que les parents soient joignables à tout moment !